



CHAMBRE DES DEPUTES
ROUMANIE

Faire des engagements internationaux en matière de droits de l'homme des réalités nationales : La contribution des parlements au travail du Conseil des droits de l'homme de l'ONU



Séminaire à l'intention des parlements d'Europe centrale et orientale organisé conjointement par la Chambre des députés du Parlement roumain et l'Union interparlementaire

17-18 février 2014 - Bucarest (Roumanie)

INFORMATIONS GENERALES

1. INFORMATIONS GENERALES ET OBJET DU SEMINAIRE

Les parlements et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU sont des partenaires naturels. Sans action parlementaire – qu'il s'agisse d'adopter des lois ou de contrôler l'action du gouvernement – rares seraient les recommandations de l'Examen périodique universel (EPU), le mécanisme d'examen par le Conseil de la situation des droits de l'homme dans tous les Etats membres de l'ONU, qui seraient suivies d'effet. Le mandat confié aux parlements de légiférer et de demander des comptes aux gouvernements sur leur action est en effet capital pour le travail du Conseil des droits de l'homme.

Ces dernières années, l'UIP a fait une priorité de sensibiliser les parlements au travail du Conseil et à l'Examen périodique universel et de les informer sur la contribution qu'ils peuvent y apporter. L'UIP informe donc systématiquement les parlements lorsque le rapport de leur pays doit faire l'objet de l'EPU. Elle organise en outre des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des parlementaires, afin de les aider à comprendre l'Examen périodique universel et le rôle qu'ils peuvent jouer dans cet examen. Il ressort d'une étude qu'elle a menée récemment que nombre de parlements ne sont toujours pas familiers du travail du Conseil et de l'EPU. Les choses sont néanmoins en train de changer et les parlements sont désormais de plus en plus nombreux à s'intéresser activement au travail du Conseil.

Le 29 mai 2013, avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et de l'UIP, le Conseil des droits de l'homme a organisé, à Genève, une réunion-débat sur la contribution des parlements à la promotion des droits de l'homme à l'échelon national et au travail du Conseil. Les participants sont convenus que les parlements avaient un rôle essentiel à jouer pour garantir le respect des droits de l'homme au plan interne et qu'eux-mêmes et le Conseil des droits de l'homme avaient fort à gagner à renforcer leur coopération. A cette fin, les participants ont fait les recommandations suivantes :

- continuer à sensibiliser les parlementaires à l'existence du Conseil des droits de l'homme et à son EPU, ainsi qu'à la nécessité de s'impliquer pleinement dans son travail;
- encourager les parlementaires à s'impliquer davantage dans les trois étapes de l'Examen ; et
- promouvoir l'adoption, par le Conseil des droits de l'homme, de mesures concrètes pour instaurer un dialogue avec les parlements et prendre en compte leur action.

Le séminaire régional de Bucarest vise à informer les participants sur le fonctionnement du Conseil et à appeler leur attention sur l'importance de s'impliquer davantage. Il s'agira d'identifier les bonnes pratiques parlementaires en matière de collaboration avec le Conseil et de promotion des droits de l'homme en général, notamment grâce à un dialogue réel avec les autres parties prenantes, telles que la société civile

2. LIEU, DATES ET PROGRAMME

Le séminaire se déroulera les 17 et 18 février 2014 au Parlement roumain (Palais du Parlement), dans la salle Nicolae Bălcescu, niveau P (rez-de-chaussée). L'accès au lieu du séminaire se fait par l'entrée officielle C1, place de la Constitution. Les participants sont priés de s'adresser au guichet d'inscription, devant la salle Nicolae Bălcescu (niveau P), pour obtenir leurs plaquettes d'identification ainsi que les documents du séminaire. Le programme du séminaire est joint à la présente note.

3. PARTICIPATION

Le séminaire est ouvert aux parlements d'Europe centrale et orientale. Ces derniers sont invités à envoyer une délégation de quatre personnes, composée à parité d'hommes et de femmes et représentative de la répartition des forces politiques au Parlement. Les délégués seront choisis de préférence parmi les parlementaires traitant directement des questions de droits de l'homme dans leur parlement.

4. ORGANISATION DES TRAVAUX

Comme il est d'usage à l'UIP, les participants auront tous le même droit de parole. Afin que les discussions soit aussi constructives et fructueuses que possible, les règles ci-après seront observées :

- a) Il n'y aura pas de liste d'orateurs, quel que soit le point de l'ordre du jour. Une fois que les experts auront présenté un point de l'ordre du jour, la parole sera donnée à l'assistance qui pourra poser des questions et formuler des commentaires.
- b) L'expérience montre que ce type de réunion ne se prête pas à la lecture de déclarations rédigées à l'avance. Sous réserve des dispositions que prendra le Président compte tenu des circonstances, les contributions orales dépasseront pas **trois minutes**. Les participants pourront s'exprimer plusieurs fois sur chaque point de l'ordre du jour, en particulier pour répondre aux déclarations d'autres participants.
- c) Un rapporteur fera un résumé des délibérations à la séance de clôture.

Les débats se dérouleront en anglais, en français et en roumain.

5. DOCUMENTATION

Les présentations des experts seront mises à la disposition des participants sur format papier dès qu'elles seront disponibles.

Dans la mesure du possible, le Secrétariat de l'UIP mettra à la disposition des participants des documents d'information sur les questions qui seront débattues.

Les participants qui souhaiteraient faire distribuer des documents à leurs collègues sont priés de les imprimer en nombre suffisant et de les disposer sur une table qui sera réservée à cet effet.

6. INSCRIPTION

Les parlements invités sont priés d'envoyer la liste de leurs participants au séminaire **le 16 décembre 2013 au plus tard**, à l'aide du formulaire d'inscription ci-joint, à l'adresse suivante :

Parlement roumain
Chambre des députés
Mme Daniela Georgian
Secrétaire de la délégation roumaine
2-4 Izvor str., District 5
Bucarest, Roumanie
Courriel : ipu2014@cdep.ro
Tél. : + 4021 414 15 48 / Fax : +4021 414 18 77

avec copie à :
Union interparlementaire
5, Chemin du Pommier
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève, Suisse
Courriel : postbox@mail.ipu.org
Tél. : + 41 22 919 41 50 / Fax : + 41 22 919 41 60

7. HEBERGEMENT ET RESERVATIONS HOTELIERES

La Chambre des députés (du Parlement roumain) a fait une réservation groupée pour trois nuits (16, 17 et 18 février 2014), dans les hôtels indiqués ci-après. Les participants sont priés de remplir le formulaire de réservation de chambres d'hôtel et de le renvoyer dès que possible, et **au plus tard le 15 janvier 2014**.

Les demandes de réservations reçues après cette date ne pourront être garanties et seront fonction des disponibilités. Par ailleurs, les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Les participants sont priés de régler leur note directement auprès de leur hôtel.

Hôtel	Type de chambre	Prix en euros par chambre et par nuit (petit-déjeuner et TVA compris)		Prière de remplir le présent formulaire et de le renvoyer à :	Avec copie à
		Simple	Double		
JW Marriott Bucharest Grand Hotel 5 * Situé à 10 minutes à pied du Palais du Parlement	Standard	<input type="checkbox"/> 98 €	<input type="checkbox"/> 114 €	Courriel : roxana.popescu@marriott.com Fax : + 402 1 403 00 01	Parlement roumain Chambre des députés Fax : + 402 1 414 21 49 Courriel : ipu2014@cdep.ro
Hôtel Parliament 4 * Situé à 5 minutes à pied du Palais du Parlement	Standard	<input type="checkbox"/> 75€	<input type="checkbox"/> 85 €	Courriel : sales@parliament-hotel.ro or Fax : + 402 1 411 99 91	
Hôtel Ibis 3 * Situé à 5 minutes à pied du Palais du Parlement	Standard	<input type="checkbox"/> 49 €	<input type="checkbox"/> 58 €	Courriel: reservations.parlament@ibishotels.ro Fax : +402 1 401 10 10	

Nous vous recommandons d'envoyer les informations concernant la carte de crédit par fax/courriel uniquement à l'hôtel. Veuillez noter que la Chambre des députés du Parlement roumain n'a pas besoin de ces informations et qu'une copie du formulaire suffit.

8. VOYAGE, ARRIVEE ET DEPART

Les participants sont priés d'indiquer les coordonnées de leur vol (date, heure, numéro de vol, etc.) d'arrivée et de départ sur le formulaire d'inscription.

La Chambre des députés du Parlement roumain accueillera les délégués à leur arrivée à l'aéroport international Henri Coanda et se chargera de leur transport depuis et vers l'aéroport. De même, le transport des délégués entre leur hôtel, le lieu où se tiendra le séminaire et les manifestations connexes sera assuré par le parlement hôte.

Les parlements participants sont priés de prendre les dispositions relatives au voyage de leurs délégués. Les frais de voyage et de participation des délégués sont à la charge de chaque parlement.

Les horaires des navettes seront mis à disposition au Guichet d'information au Palais du Parlement et dans les hôtels officiels.

9. VISAS

Un passeport en cours de validité est nécessaire pour pénétrer en Roumanie, hormis pour les ressortissants de l'Union européenne, pour lesquels une carte nationale d'identité en cours de validité suffit.

Pour les demandes de visas, ou pour obtenir des précisions sur la réglementation douanière, les secrétaires de délégations/les participants sont invités à contacter l'Ambassade de Roumanie dans leurs pays respectifs.

10. GUICHET D'INSCRIPTION ET D'INFORMATION

Un guichet d'inscription et d'information sera ouvert aux participants sur le lieu du séminaire, devant la salle Nicolae Bălcescu (niveau P), les 17 et 18 février. Ce guichet sera ouvert de 8 h.30 à 18 h.00 le 17 février et de 9 h.00 à 12 h.30 le 18 février.

11. SECURITE

Les autorités nationales prendront toutes les dispositions nécessaires en matière de sécurité. Sur le lieu du séminaire, les participants sont priés de porter leur plaquette d'identification en permanence.

Les participants sont en outre priés de présenter une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité) à leur entrée au Palais du Parlement. Pour des raisons de sécurité, des contrôles d'identité sont prévus à l'entrée au Palais du Parlement.

12. CLIMAT

Pour connaître la météo à Bucarest, prière de consulter le site www.accuweather.com.

13. MONNAIE

La monnaie locale est le leu (RON). Le taux de change actuel est de 4,5 RON pour 1 euro.

Les principales devises internationales peuvent être échangées dans les banques, les bureaux de change et dans les hôtels. De même, les cartes de crédit courantes sont acceptées dans la majorité des commerces.

14. INSTALLATIONS MEDICALES

Un service de premiers secours sera installé sur les lieux du séminaire. Les prescriptions et services médicaux annexes seront à la charge des participants.